Mairie de **TREZILIDE**
29440

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212903017-20261106-20260051-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux vingt-six
Le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie GILET, maire

Date de convocation : 29 octobre 2026

Etaient présents :

MM. Eric BERTHEVAS, Benoit BELLANGER Alméno MARTINS, Christine LE DOUARAIN, Karine LE ROUX, Julien CREACH, Alexia LEQUEUX, Florent LANCHEC, Manon SAILLOUR-DILER

Absente excusée : Madame Sylviane BLOUET (pouvoir à Yves-Marie GILET).
Madame Manon SAILLOUR-DILER a été élue secrétaire.

OBJET

Rémunération des agents pour le recensement de la population 2027

Monsieur Le Maire propose de rémunérer les agents qui se chargent du recensement comme suit :

L'agent **recenseur sera payé** à raison de :

- 1,30 € par feuille de logement remplie,
- 1,20 € par bulletin individuel rempli.
- 40 € par séance de formation,
- 100 € pour la tournée de reconnaissance
- 150 € pour les frais de transport

L'agent **coordonnateur sera payé** :

- En heures complémentaires
- Sous forme d'un complément indemnitaire à hauteur de 150 €

L'ensemble du conseil Municipal approuve les propositions de Monsieur Le Maire.

La secrétaire,

Manon SAILLOUR-DILER

Pour Copie Certifiée Conforme
Le Maire,

Yves-Marie GILET

MAIRIE DE TREZILIDE 29 (Finistère)